



► **Communiqué de presse**

AESH : ARRÊTEZ L'ENFUMAGE !

Le **SNALC** a pris connaissance des propos hallucinants tenus par le président de la République sur les AESH lors de son déplacement à Ganges dans l'Hérault, et en présence du ministre de l'Éducation nationale, jeudi 20 avril.

En effet, Emmanuel Macron a affirmé que l'engagement qu'il « avait pris il y a 5 ans avait été tenu puisque quasiment tous les AESH avaient été titularisés, qu'aujourd'hui les AESH en CDD étaient très très marginaux, et qu'il les avait sortis de la précarité administrative. »

S'il reconnaît le problème des temps incomplets, une solution possible pour arriver aux 35 heures serait en partie de « trouver des plateformes qui suivent plusieurs enfants ».

Or, aucun AESH n'est titularisé, ni depuis sa première élection en 2017, ni avant. Les AESH ont uniquement accès au CDI. Ils peuvent donc seulement être CDIés, ce qui reste de la contractualisation, et non de la titularisation délivrant un statut de fonctionnaire et des droits qui vont avec. Et à propos de précarité, le **SNALC** rappelle que plus des $\frac{3}{4}$ des AESH sont rémunérés à l'indice minimum, majoritairement avec une quotité travaillée de 62%, ce qui correspond à une rémunération nette de 850 €. Où est la sortie de la précarité ?

Quant aux plateformes suivant plusieurs enfants dont parle le président, quésaco ???

À noter enfin qu'un temps complet pour une ou un AESH est actuellement de 39 heures et 10 minutes et non de 35 heures comme se plaît à le répéter le chef de l'État en présence du ministre, qui n'a pas l'air d'y voir un point à relever...

Il faut immédiatement arrêter cette INTOX !

Notre président a précisé que beaucoup de gens parlaient des AESH comme s'ils les avaient découverts les deux dernières années. Ce n'est pas du tout le cas du **SNALC** qui par conséquent invite Emmanuel Macron et Pap Ndiaye à commencer la découverte... et à travailler **enfin** et sérieusement le dossier AESH afin que nous n'entendions plus jamais de telles inepties ([et ce n'est pas la première fois](#)) !

Paris, le 21 avril 2023

Contact :
Danielle ARNAUD, secrétaire nationale chargée des contractuels, aesh-avs@snalc.fr